



Fiche de données de sécurité (MSDS)

Hesi PK

Révision: 01-02-2018
Conforme à: Règlement (UE) N° 453/2010 de la commission
Page: 1 de 6

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise.

Identification de la substance ou du mélange:

N° de catalogue: HE44 - HE48
Désignation du produit : Hesi PK
L'identificateur de produit: Engrais PK liquide pour plantes sur substrats hydroponiques et sur fibre de coco. Seulement être utilisé comme PK-engrais. (Texte dans l'étiquette: Engrais pour solutions nutritives minérales - NFU 42-004 a diluer. Solutions mère à diluer d'éléments majeurs)

Identification de l'entreprise :

Hesi Plantenvoeding B.V.
Klarenanstelerweg 11
6468 EP Kerkrade
Pays-Bas
Tél. 0031 - (0) 45 569 04 20
Fax 0031 - (0) 45 569 04 21
E-mail: info@hesi.nl
Site web: www.hesi.nl

Contact Hesi: Mr. Henk Ijpelaar, e-mail: sales@hesi.nl

Responsable de la MSDS: Mme. Siglinde Winkler, e-mail: research@hesi.nl

N° de téléphone d'urgence : N° d'assistance médicale en France: 112
Centres Antipoison et de Toxicovigilance en France: Angers tél. 0241482121, Bordeaux tél. 0556964080, Lille tél. 0800595959, Lyon tél. 0472116911, Marseille tél. 0491752525, Nancy tél. 0383225050, Paris tél. 0140054848, Strasbourg tél. 0388373737, Toulouse tél. 0561777447

2. Identification des dangers.

Hesi PK n'est pas régi par directive 1999/45/CE et directive 67/548/CEE, leurs versions adaptées et leurs annexes.

Pictogramme de danger: Aucun
Classification: N'est pas classé comme substance dangereuse.
Aperçu des urgences: Se laver les mains après le contact et avant de manger et de boire. Ne pas manger, boire ou fumer, tout en travaillant avec la substance. Conserver dans son contenant original. Ne pas déverser dans les eaux souterraines.
Les risques environnementaux: Dans de grandes quantités, la substance peut causer l'eutrophisation.
Effets potentiels sur la santé: Diarrhée légère potentielle, si absorbé sous forme concentrée.

Pour plus d'informations des dangers, voir section 4, 8 et 10-12.

Fiche de données de sécurité (MSDS) Hesi PK



3. Composition/informations sur les composants.

Aucune substance dangereuse.

Composition:

Anhydride PKique (P2O5) soluble dans l'eau	9,0%
Oxyde de potassium (K ₂ O) soluble dans l'eau	7,2%

4. Premiers secours.

Après inhalation:	Généralement pas un problème. Sortir au grand air, si nécessaire.
Après contact avec la peau:	Laver avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Après ingestion:	Administer un traitement symptomatique. En cas d'ingestion par des animaux domestiques, consulter immédiatement un vétérinaire et montrer cette fiche de données de sécurité.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction appropriés:	Eau, produits chimiques secs, dioxyde de carbone et mousse.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucune
Risques particuliers:	Aucun
Conseils aux pompiers:	Équipements de protection spéciaux pour combattre les incendies est nécessaire en raison d'emballage (risque de brûlures et la fumée graves): user un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection appropriés. L'eau d'extinction ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines.
Autres informations :	Hesi PK n'est pas inflammable et ne produit pas de vapeurs dangereuses. Les contenants d'origine sont en PE (polyéthylène) et peut fondre et goutte à goutte en cas d'incendie (risque de brûlures). PE est inflammable (en raison des gaz inflammables sur le chauffage) et peut former la fumée (graves).



6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles:	Généralement pas nécessaire.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas laisser pénétrer dans les réseaux d'égouts ou des eaux souterraines. Informer dès que possible la gestionnaire de l'eau en cas de contamination dans l'eau d'égout ou de la surface par une grande quantité de cette substance (peut causer
Procédure de nettoyage/absorption:	Absorber avec un matériau liant pour liquides et procéder à l'élimination. Éliminer les matériaux contaminés conformément au chapitre 13. Nettoyer la zone affectée après l'élimination complète de la substance.

Pour plus d'informations des précautions voir section 8 et 13 et voir section 12 pour informations des écologiques.

Fiche de données de sécurité (MSDS) Hesi PK



7. Manipulation et stockage.

Manipulation:	Se laver les mains après le contact et avant de manger et de boire. Ne pas manger, boire ou fumer, tout en travaillant avec la substance. Ne pas déverser dans les eaux souterraines ou des réseaux d'égouts. Conserver dans son contenant original.
Stockage:	Ne refondre pas, mais stocker seulement dans le contenant original (PE = Polyéthylène) fermé hermétiquement, entre 10°C et 50°C. Éviter le gel. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par entreposage ou l'élimination. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Protéger l'emballage contre la lumière directe du soleil.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Engrais PK liquide pour plantes sur substrats hydroponiques et sur fibre de coco. Dosage: 5 - 15 ml Hesi PK à 10 litres d'eau. Commencer par le dosage le plus faible (5ml Hesi PK à 10 litres d'eau) pendant la deuxième moitié de la floraison et accroître progressivement jusqu'au dosage le plus élevé (15ml Hesi PK à 10 litres d'eau). Peut être combiné avec d'autres engrais d'Hesi tels que Hesi Root et Hesi SuperVit (et autre produits de Hesi). En cas de correction des eaux utilisées avec des acides minéraux ou des produits alcalinisants, employer seulement les produits dénommés et spécifiés dans les normes NF U 42-005: 1994 et NF U 42-006: 1994 rendues d'application obligatoire.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

<i>Paramètres de contrôle:</i>	
Désignation:	Hesi PK
Valeur limite d'exposition:	Aucune limite d'exposition professionnelle fixé, parce que ce n'est pas une substance dangereux.
<i>Équipement de protection individuelle:</i>	
Contrôles techniques appropriés:	Non requise
Mesures de protection individuelle:	Ne pas manger, boire ou fumer, tout en travaillant avec la substance.
Protection respiratoire:	Non requise
Protection des yeux:	Non requise
Protection des mains:	Gants ne sont pas requise, mais sont toujours conseillés lors du travail avec des produits chimiques. Se laver les mains après le contact et avant de manger et de boire.
Autres équipements de protection:	Aucune précaution particulière nécessaire.
Hygiène industrielle:	Se laver les mains après le contact et avant de manger et de boire. Ne pas manger, boire ou fumer, tout en travaillant avec la substance. Ne pas déverser dans les eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques.

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
pH:	3,6 - 3,8
Point de fusion/point de congélation:	> - 6°C
Point d'ébullition:	> 105°C
Point d'éclair:	Non inflammable

Fiche de données de sécurité (MSDS)
Hesi PK



9. (Suite)

Limites d'explosivité inférieure:	Pas de données disponibles
supérieure:	Pas de données disponibles
Tension de vapeur:	En dessous de 1
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	1,143 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	100%
Viscosité:	Pas de données disponibles

10. Stabilité et réactivité.

Stabilité chimique:	Dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation la substance est stable.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.
Conditions à éviter:	Chauffage, congélation et refonte (conserver dans son contenant original).
Substances à éviter:	Aucune
Réactions dangereuses avec:	Aucune
Produits de décomposition dangereux:	Aucun

11. Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë:	LD50 n'est pas disponible/déterminée.
<i>L'évaluation suivante de danger pour la santé est basée sur une évaluation des différents composants du produit.</i>	
Après inhalation:	Généralement pas un problème.
Après contact avec la peau:	Généralement pas un problème.
Après contact avec les yeux:	Généralement pas un problème.
Après ingestion:	Généralement pas un problème.
Autres données:	Hesi PK n'est pas classé comme substance dangereuse. Utilisation prolongée ou d'hypersensibilité peut causer une irritation ou sensibilisation, comme avec chaque substance peut être le cas. Les chances que cela se produise est très faible.

12. Informations écologiques.

Effets écotoxiques:	Ne pas permettre que la substance soit libéré dans l'environnement sans autorisation gouvernementale. Dans de grandes quantités, la substance peut causer l'eutrophisation des eaux de surface. Cela peut entraîner une réduction sévère de la qualité de l'eau, renforcement de la croissance de la végétation aquatique de calage, un manque d'oxygène dans l'eau et une diminution de la biodiversité. Peut être dangereux pour l'eau potable.
Toxicité aquatique:	Peut provoquer un manque d'oxygène dans l'eau qui peut éventuellement provoquer la mortalité des poissons. Aucune donnée de toxicité directe sur les poissons.
Persistance et dégradabilité:	Pas de données disponibles sur la biodégradation.

**Fiche de données de sécurité (MSDS)
Hesi PK**



13. Procédures d'élimination.

Produit:	La substance doit être éliminée en conformité avec les réglementations nationales respectives. L'eau usée ne peut être rejetés dans les égouts ou les cours d'eau sans permis de bon gouvernement.
Emballages vides:	Les emballages doivent être éliminés en conformité avec les règlements propres à chaque pays ou doivent être transmis à un système de collecte d'emballages. Les contenants d'origine sont en PE (= polyéthylène).

14. Informations relatives au transport.

Hesi PK n'est pas classé comme substance dangereuse.
Par conséquent, aucune réglementation de transport spéciale ne s'applique.
Toutes les réglementations locales concernant le transport doivent être respectées.

Les règlements de transport sont cités conformément aux accords internationaux et dans la forme applicable aux Pays-Bas.
Les déviations possibles dans d'autres pays ne sont pas considérées.

15. Informations sur la réglementation.

Étiquetage selon les Directives CE :

Pictogramme de danger :	Aucun
Classification:	N'est pas classé comme substance dangereuse.
Phrases R (phrases de risque):	Aucun
Phrases S (conseils de prudence):	S2 Tenir hors de portée des enfants. S20/21 Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.

Étiquetage des dangers selon SGH (Système général harmonisé):

Phrases H (codes dangers):	Aucun
Phrases P (conseils de prudence généraux):	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Hesi PK n'est pas classé comme substance dangereuse.

16. Autres informations.

Le texte complet des phrases H et R mentionnées à la section 3.

Aucune

Histoire

Version précédente: MSDS PK13/14 FR 07-04-2011
Adjustments: Changement général d'adresse HESI, changement d'adresse email HESI, changement de nom du produit et adaptation aux normes NFU.
Ajustement général des valeurs et des textes à la situation actuelle:
Chapitre 1: L'identificateur de produit
Chapitre 3: Composition
Chapitre 7: Stockage et utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Chapitre 9: Odeur, pH et densité relative

**Fiche de données de sécurité (MSDS)
Hesi PK**



16. (Suite).

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et l'expérience. La fiche de données de sécurité caractérise les produits en termes de sécurité. Ces informations ne représentent pas une garantie des propriétés du produit. C'est du devoir de l'utilisateur d'utiliser le produit avec précaution et les règles applicables et de la législation pour se conformer. Hesi Plantenvoeding B.V. décline toute responsabilité pour perte ou dommages résultant de l'utilisation de ces données.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évacuation et l'autorisation des substances chimique, ainsi que les restrictions applicable à ces substances (REACH) et selon le règlement (UE) 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006.

Annexe

De ce mélange au moment de la rédaction de cette fiche de données de sécurité n'a pas été enregistré dans les rapports de sécurité en vertu du règlement (CE) 1907/2006.